



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2026
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025 – 19 H 45

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi **15^e jour de décembre 2025, à 19 h 45**, à la salle du conseil municipal Benoit Côté (94, rue Principale).

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur l'adoption du budget 2026, soit :

1. L'adoption des prévisions budgétaires 2026.
2. L'adoption du programme triennal d'immobilisation 2026, 2027 et 2028.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **18 novembre 2025**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13^e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 sur le site Internet de la Municipalité le 18 novembre 2025.

Donné à Saint-Apollinaire le **18 novembre 2025**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale